



CAHIER DES CHARGES –Guide de Palanquée :

Épreuve « Cadre règlementaire de l'activité »

Coefficient 2

Considérations générales de l'épreuve

Épreuve écrite de 30 minutes

Les connaissances se limiteront aux prérogatives du GP, aux informations lui permettant d'exercer son activité au sein d'un club associatif dans le respect des normes d'encadrement établies par le Code du Sport (CdS)

Le GP étant un « référent » de son activité dans le cadre fédéral, il doit pouvoir répondre à des questions simples portant sur l'organisation de la FFESSM, les normes en vigueur et avoir conscience de ses obligations et prérogatives

4 thèmes à couvrir :

1. Notions de responsabilité (5 points)

- Civile et pénale (avec exemples succincts illustratifs)
- Obligation de moyen, de résultat et de mise en danger d'autrui

2. FFESSM (5 points)

- Connaissances « succinctes » sur la structure de la FFESSM : les différentes commissions et leurs rôles, Comité Directeur et son rôle
- Les différents types d'assurance
- Connaissance des exigences en termes de certificats médicaux
- Connaissances des diplômes FFESSM et CMAS

3. Code du Sport (7 points)

- Prérogatives du GP et E2 en milieux naturel et artificiel
- Matériels obligatoires pour la pratique de l'activité en tout milieu
- Rôle & niveau du DP

4. LES NORMES (3 points)

- Définition et rôle
- Obligations : respect des contraintes de fabrication et principe de protection

Autres considérations

L'épreuve devra comprendre un maximum de dix questions totalement indépendantes tout en respectant les 4 thèmes à traiter et le nombre de points attribués à chacun de ces thèmes.

Pour cette épreuve, un questionnaire à choix multiples est **à privilégier**